

Favoriser l'autonomie

La téléassistance et l'assistance psychologique sont proposées dans le département du Val d'Oise pour les personnes âgées ou handicapées afin de favoriser l'autonomie.



Ces services sont prévus pour alerter en cas de chute ou pour aider moralement. Une prise en charge est prévue pour les personnes non imposables. Des détecteurs de chute sont disponibles.

Des fascicules concernant ce service sont à votre disposition en mairie.

Les personnes prises en charge en totalité doivent :

- être résidentes dans le Val d'Oise,
- avoir plus de 60 ans ou être en situation de handicap,
- être non imposables au titre de l'impôt sur le revenu.

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'accueil de la direction des personnes âgées au 01 34 25 35 73.

Liens utiles

[Plus d'infos sur le site du Département du Val-d'Oise](#)